Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260924-2026_09_72B-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Madame GANNE, Messieurs LE LAY, LE BRIS, Mesdames LE CHEVILLIER, AMBROIS, LE SEYEC, Messieurs BERVILLE, Messieurs MARIE et TALBI.

Absents : Jacky BURLOT ayant donné procuration à Isabelle GANNE, Marie-Pierre RAOULT ayant donné pouvoir à Daniel TRENDA et Emeline LARVOR ayant donné procuration à Sophie AMBROIS.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 18 septembre 2026.

Objet : Dépenses d'investissement : abri-vélo, taille-haie et remorque

- Abri-vélo à l'école :
  - Joriside de Saint Caradec (tôles) : 619,87 € HT, soit 743,84 € TTC.
  - CQM : 170,62 € HT, soit 204,74 € TTC (planches de coffrage) ; 471,59 € HT, soit 565,91 € TTC (basting, madrier et chevron), 152,81 € HT, soit 183,37 € TTC ; 50,94 € HT, soit 61,13 € TTC et 73,19 € HT, soit 87,83 € TTC.
  - Distrivert : 306,36 € HT, soit 367,63 € TTC ; 73,78 € HT, soit 88,54 € TTC, 283,86 € HT, soit 340,63 € TTC.
- Taille-haie : 569,25 € HT, soit 683,10 € TTC.
- Remorque : 688,98 € HT, soit 826,78 € TTC.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE d'effectuer les travaux pour l'abri-vélo de l'école,
- DECIDE l'acquisition d'un taille-haie et d'une remorque,
- RETIENT les devis proposés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis précités.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 24 septembre 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 23 octobre 2026
Certifié par M. le Maire.